

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT, DE
TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX
INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE LA
REUNION DU COMITE DE PILOTAGE « PRIMURA »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Objet : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de deux intervenants extérieurs dans le cadre de la réunion du comité de pilotage « Primura »

Par délibération n° 18/302 AC du 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse a voté la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Ce comité, co-présidé par le Président de l'Assemblée de Corse et la conseillère exécutive en charge des domaines « social et santé », a débuté ses travaux afin de répondre aux objectifs et missions qui lui ont été assignés et qui consistent à :

- réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours,
- déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires permettant d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- présenter un schéma d'actions,
- et réfléchir à l'opportunité de solliciter une éventuelle adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire, de créer une zone test, de créer une application dont l'objet serait de recenser l'ensemble des défibrillateurs et personnes formées aux premiers secours.

Pour ce faire, la délibération susmentionnée prévoit la possibilité de procéder à l'audition des acteurs concernés par ce sujet.

Ainsi, dans le cadre des travaux du Comité de pilotage, il est envisagé, dès le mois de janvier prochain, de recueillir le témoignage de personnes qualifiées, membres de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris dont les noms suivent :

- Le Docteur Xavier EMMANUELLI, *Président de l'Association « Les Transmetteurs »* ;
- Le Docteur Suzanne TARTIERE, *Responsable du Développement Médico-Social, Directeur Projet EMU.*

Conformément aux usages de notre collectivité et à l'article Premier de la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, à l'hébergement et à la restauration de ces deux intervenants extérieurs non rémunérés.

Toutes ces dépenses, dont le montant total ne saurait excéder 3 000 euros, seront réalisées dans le respect des règles des marchés publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.